

Société Fiduciaire Paul Brunier Audit & Comptabilité
SFPB A&C
Société par Actions Simplifiée au capital de 154 000 euros
Siège social : 31 rue Henri Rochefort – 75017 Paris
RCS PARIS 801 016 015

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte en date du 14 janvier 2026

[...]

Résolutions relevant de l'ordre du jour extraordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 15 des statuts qui est ainsi désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 15 – PRESIDENT

La société est représentée à l'égard des tiers par un président, personne physique ou morale, d'une part, inscrits au tableau de l'Ordre des experts-comptables et, d'autre part, inscrits sur la liste des Commissaires aux comptes ou régulièrement agréés dans un autre Etat membre de la communauté européenne pour l'exercice du contrôle légal des comptes.»

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolutions relevant de l'ordre du jour ordinaire

[...]

Sixième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Daniel Buchoux de ses fonctions de Président, à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale lui donne quitus entier pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement de Monsieur Daniel Buchoux :

La société Nexia S&A – 31, rue Henri Rochefort – 75017 Paris – RCS Paris 402 889 794
en qualité de Président, pour une durée indéterminée.

La société Nexia S&A exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

La société Nexia S&A a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait les fonctions qui lui sont confiées et qu'elle n'était frappée d'aucune incompatibilité ou mesure lui en interdisant l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Septième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités d'information, de dépôt et de publicité qu'il appartiendra auprès de l'Ordre des Experts Comptables et du Registre du Commerce et des Sociétés.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' shape with a horizontal line extending to the right and a vertical line extending upwards, followed by a small '2'.

**Pour extrait certifié conforme
Le Président**